

Zeitschrift: Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik : VPK = Mensuration, photogrammétrie, génie rural

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) = Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)

Band: 87 (1989)

Heft: 3

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La définition du géomètre

1. Entête

La commission propose pour entête la définition «Professionnels du territoire». C'est à dire que la FIG est représentative de «la profession d'Expert en matière de territoire (ou sol)».

2. Définition courte

«Professionnel du territoire»

«Expert consulté pour toute question relative à la gestion du territoire, qui administre les systèmes d'informations du territoire, et établit la relation spatiale des éléments se rapportant au territoire».

3. Définition principale

«Un géomètre est une personne qui, de par sa profession, gère, saisit par ses mensurations et administre les informations relatives au territoire, sur terre ou en mer, et toutes structures qui s'y rattachent.

1. Le géomètre identifie, délimite, mesure et évalue la propriété foncière publique ou privée, en milieu urbain ou rural, sur terre comme en-dessous de la surface, ainsi qu'en mer ou sur le fond marin; il exécute tous travaux en vue de l'attribution et de l'enregistrement de la propriété foncière et des droits réels qui s'y rattachent.

2. Le géomètre étudie et dirige l'exécution des projets d'aménagement urbains ou d'améliorations foncières en relation avec les œuvres de l'aménagement du territoire.

3. Le géomètre établit des systèmes d'information du territoire, analyse et définit leur contenu, organise leur gestion et leur réseau de communications, et les administre sur une base de données à référence spatiale.

4. Le géomètre mesure et détermine la dimension et la forme de la terre, de parties de sa surface, ou de tout autre objet qu'il situe dans l'espace, et en donne une représentation sous forme de fichier, cartes ou plans.

5. Le géomètre exécute tout mesurage technique pour l'établissement de projets de génie civil ou de bâtiments et pour leur réalisation, et contrôle la forme, la dimension et le positionnement des éléments constitutifs des ouvrages.

6. Le géomètre traite des aspects techniques, juridiques, économiques, agricoles, sociaux, environnementaux et écologiques qui se rattachent aux activités décrites ci-dessus.

proposée par le groupe ad hoc figure à l'illustration 7. Cette définition s'applique mal à notre situation, même si elle garde tout son sens dans un contexte international. On peut tout de même constater que cette définition inclut aussi la notion d'«expert en matière du territoire (ou du sol)». Une autre proposition a trait aux appellations dans les différents pays. Elle conseille de ne pas remplacer à la légère des appellations reposant sur une longue tradition, ce qui exigerait un effort considérable. Mieux vaut «vivre avec l'ancien titre et plutôt que d'en changer, entreprendre une campagne de relations publiques dont l'objectif viserait à réévaluer cet ancien titre». Pour conclure, le groupe ad hoc insiste «sur la nécessité pour chaque association nationale d'entreprendre des campagnes de relations publiques pour promouvoir la profession de géomètre et faire reconnaître à leur juste valeur les services dispensés à la population par notre profession».

Bibliographie voir MPG 2/89

Adresse de l'auteur:

Thomas Glatthard
Poststrasse 3, CH-6340 Baar
groupe de travail du concept PR

Traduction:

Hubert Dupraz

Membre du Comité central SSMAF
Le Château, CH-1374 Corcelles

Fig. 7: Proposition pour une définition internationale de la profession d'«ingénieur géomètre» selon le groupe ad hoc de la FIG.

Vermessungszeichner-Team

übernimmt sämtliche Zeichnungsarbeiten auf dem Gebiet **Leitungskataster**

- Enorm günstiger Stundenansatz oder Pauschale
- Namhafte Referenzen aus Zusammenarbeiten seit 1968 in der ganzen Deutschschweiz



8640 Rapperswil, Telefon 055/27 62 46
8001 Zürich, Telefon 01/252 56 74

Vermarktungsarbeiten

übernimmt und erledigt

- genau
- prompt
- zuverlässig
- nach Instruktion GBV

für Geometerbüros und Vermessungsämter in der deutschsprachigen Schweiz

Josef Lehmann, Vermarktungsunternehmer

9555 Tobel TG

Tel. 073/45 12 19

oder 9556 Affeltrangen, Tel. 073/45 15 42